



# DOULAINCOURT-SAUCOURT

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

### du 7 FEVRIER 2017



L'an deux mil dix sept, le 7 février à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MARRAS, Maire de Doulaincourt, en vertu de la convocation adressée le 2 février 2017, mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

#### **Etaient présents :**

MM Laurent MARRAS, Jean-Pierre BAUDOIN, Jean-François GEOFFRIN, Mme Mauricette LOMBARD, M. Raphaël BILLETTE, Mmes Sabine FABRE, Maria-Luisa OTERO, MM. Jacky DUPONT, Julien PATZOURENKOFF

**Absents excusés :** M. Pierre THEVENOT

**Procurations :** M. Pierre THEVENOT à M. Raphaël BILLETTE

**Assistait également :** Mme Vanessa COLLAS, secrétaire de Mairie.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre BAUDOIN

#### **Ordre du jour :**

- 1 - Approbation du Procès Verbal du Conseil du 22/12/16
- 2 - Communauté de Communes Meuse Rognon : point sur la fusion et perspectives
- 3 - Location du Foyer rural
- 4 - Autorisation d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2016
- 5 - Marais des grands prés à Saucourt : achat de terrain, entretien, communication et animation
- 6 - Recrutement d'un bibliothécaire, recrutement estival
- 7 - Demande de subventions pour les aires de jeux, équipement mobilier et informatique du groupe scolaire
- 8 - Travaux d'aménagement de voirie (pôle médical, stade) et extension du réseau d'éclairage public rue du Général Leclerc
- 9 - Modification de l'éclairage public rue Toupot de Béveaux et place du Général de Gaulle (en prévision des travaux d'extension de l'EPHAD Pougny)
- 10 - Projet "bar de l'industrie" : achat et perspectives, demande de subventions
- 11 - Centre de loisirs : convention avec les Francas (avenant 2017) et convention d'utilisation des locaux
- 12 - Contrat de maintenance informatique, renouvellement des photocopieurs (école et mairie)
- 13 - Convention avec le service d'archivage électronique du Département de la Haute-Marne pour la gestion des données et documents électroniques
- 14 - Commission des fêtes : animation du 1<sup>er</sup> semestre
- 15 - Commission des bois
- 16 - Tarifs des tickets de cantine pour les enfants extérieurs à la commune
- 17 - Informations et questions diverses

## **1- Approbation du Procès Verbal du Conseil du 22/12/16**

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 22 décembre 2016, est adopté à l'unanimité.

## **2 - Communauté de Communes Meuse Rognon : point sur la fusion et perspectives**

Le Maire rappelle la tenue du premier conseil communautaire de la nouvelle Communauté de Communes Meuse Rognon le 12 janvier à Illoud. Cette première réunion a été consacrée à l'élection du président des vice présidents et du bureau et s'est terminée à deux heures du matin, les votes s'étant déroulés à bulletin secret.

En dépit de leur durée les débats ont été limités, l'architecture du nouvel exécutif ayant été décidée en amont au cours de négociations dont même le bureau de l'ancienne CCVR n'était pas informé.

La présidence est revenue à M. Bernard GUY ancien président de la CCBBSB et M. Nicolas LACROIX ancien président de la CCVR a été élu au poste de premier vice-président. A l'exception d'un seul tous les anciens vice présidents des deux anciennes Communautés de Communes ont retrouvé un poste de vice-président

Les délégués présents ont largement suivi l'ensemble des propositions du nouveau président sur le nom et le nombre des vice-présidents , le nombre de membres du bureau et leur mode de désignation.

Sur proposition du Président il a été décidé d'octroyer un poste au bureau pour chacune des quatre plus grosses communes de la CCMR. M. le Maire de Doulaincourt a été élu au bureau de la CCMR , qui comporte 25 membres.

Le 24 janvier s'est tenu la première réunion du nouveau bureau qui a permis d'être informés notamment des choix retenus pour la mise en place des commissions

L'élection des commissions, lors de la deuxième réunion du Conseil Communautaire le 31 janvier a pu ainsi être anticipée. Les délégués de Doulaincourt-Saucourt avaient déposé leurs candidatures par courriel et ont obtenu les postes qu'ils sollicitaient. Ils seront présents dans toutes les commissions à l'exception de la commission Assainissement-Ordures Ménagères :

Commission urbanisme

Julien PATZOURENKOFF

Commission développement économique

Laurent MARRAS

Commission Culture Patrimoine Tourisme

Raphael BILLETTE

Jean Pierre BAUDOIN

Commission Hydraulique

Jean-François GEOFFRIN

Julien PATZOURENKOFF

Commission Communication

Jean-Pierre BAUDOIN

Commission Scolaire, péri-scolaire et restauration

Laurent MARRAS

Commission Voirie

Jean-François GEOFFRIN

Commission Enfance Petite Enfance

Raphaël BILLETTE

JeanPierre BAUDOIN

Commission Infrastructures Sports Animation

Laurent MARRAS

Raphaël BILLETTE

Le maire rappelle que l'intégration de Doulaincourt-Saucourt à la CCMR est imposée par la loi et ne correspond pas au choix que les élus de la commune ont arrêté en fonction d'une logique de territoire.

Les élus de Doulaincourt-Saucourt, s'ils n'abandonnent pas leur projet de rejoindre la Communauté de Joinville, assument leur responsabilité en coopérant pleinement à l'activité de la structure à laquelle ils sont actuellement rattachés (dans le cadre de cet engagement, le Maire a ainsi proposé au Président de la CCMR que l'ordre du jour du bureau soit systématiquement adressé à l'ensemble des délégués communautaires afin que ceux-ci informés des sujets abordés puissent y faire entendre leur voix)

Il rappelle également que Doulaincourt a signé le 31 janvier un Contrat Local de Santé avec la CCBJC et la commune de Froncles sur proposition de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et dans le cadre d'une action qui s'inscrit dans la logique de territoire dont la commune se réclame.

*(l'intégralité des compte-rendus des conseils communautaires est en ligne sur le site [Doulaincourt-Saucourt.fr](http://Doulaincourt-Saucourt.fr))*

### **3 - Location Foyer rural**

Jean-François GEOFFRIN rappelle les problèmes posés par la location du Foyer Rural de Saucourt en période hivernale. Le chauffage de la salle est très onéreux et en hiver la facture du chauffage double le prix de la location, qui devient dès lors excessif.

Il est proposé aux élus d'inclure le prix du chauffage dans la location et d'en répartir le coût sur l'ensemble de l'année. Le but étant de rendre un service optimal à la population en mettant à sa disposition un équipement abordable hiver comme été.

Fixer le montant de la location à 200 € toute l'année (chauffage compris) permettrait également de provisionner les travaux d'entretien et d'amélioration de la salle.

Il est par ailleurs proposé de différencier le montant de la location pour les personnes extérieures à la commune en le portant à 250€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de passer le montant de la location pour un week-end, de 150 € (sans l'électricité) à 200 € (avec l'électricité) pour les habitants de Doulaincourt-Saucourt, et à 250 € (avec l'électricité) pour les personnes extérieures à la commune.

Pour toute utilisation de la salle, la vaisselle, le rangement des tables, leur nettoyage, le premier entretien des sanitaires, de la salle et de la cuisine restent à la charge du locataire.

La location inclue la prestation entretien des locaux: l'agent de service aura à charge de parfaire l'hygiène et l'entretien des lieux.

Il est par ailleurs convenu du maintien de la gratuité de la salle pour les associations de Doulaincourt-Saucourt , deux fois par an et par association.

(cette délibération remplace et annule la délibération 2010-48.)

*(voir sur le site [Doulaincourt-Saucourt.fr](http://Doulaincourt-Saucourt.fr) le rappel des conditions de location )*

#### **4 - Autorisation d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2016**

Dans l'attente de l'adoption du budget 2017, le maire rappelle la nécessité de l'autoriser à engager, les dépenses d'investissement conformément à l'article L1612.1 du Code Général des Collectivités Locales (CGCL) pendant les trois premiers mois de l'année.

Après en avoir délibéré, conformément à l'article L1612.1 du CGCL, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater le quart de la somme des investissements 2016, soit un montant de 134 719,25€ , et ouvrir ces crédits en attendant l'adoption du budget primitif 2017 pour le règlement des factures :

- article 2041582 :	SDED	1232.28 € TTC
- article 2051 :	SEGILOG	2656.80 € TTC
	Licence IV	2000 € TTC
- article 2088 :	Fond de commerce	3000 € TTC
- article 2138 :	Bâtiment "Hôtel de l'Industrie"	75 000 € TTC
	Frais d'acquisition (actes notariés)	3 800 € TTC
- article 2188 :	Bruneau	166.70 € TTC
	CDiscout	914.97 € TTC

#### **5 - Marais des grands prés à Saucourt : achat de terrain, entretien, communication et animation**

##### **Achat de terrain**

Le Maire rappelle les contacts pris avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne ( CENCA) et l'intérêt pour la commune d'être propriétaire de l'intégralité de la zone humide dite du « Marais des grands prés » . Pour ce faire il lui faut acquérir une partie de la parcelle référencée YC5, d'environ 1 ha. ( triangle entre le bief et le sentier pédagogique )

Cette parcelle appartient au GFA du Mont (Groupement Foncier Agricole de Marbéville) qui propose de la céder au prix de 5000 € soit 0,50 € le m<sup>2</sup>, montant correspondant à l'estimation de sa valeur vénale par les Domaines.

Les élus sont informés par ailleurs, que l'accord avec le CENCA permettra à la commune de récupérer 80% du prix d'achat de la parcelle.

Enfin, le montant des frais de bornage de la parcelle s'élève à 1000€.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'acquisition d'une partie de la parcelle référencée section YC5 pour une contenance d'environ 1ha, avec à la charge de la collectivité les frais de remembrement cadastral.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle de 10 000 m<sup>2</sup> référencée section YC n°5 marais des Grands Prés, située sur la Commune de Saucourt au prix de 5000 € net vendeur soit 0,50 € le m<sup>2</sup>, appartenant au GFA du Mont (Marbéville) ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment solliciter les aides auprès du CENCA ;
- autorise le 2<sup>ème</sup> adjoint M. GEOFFRIN Jean-François à signer ou à intervenir dans tout acte, administratif ou notarié, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

### **Entretien**

Le maire informe les élus qu'un entretien du Marais va être effectué le 9 février par les élèves de la Maison Familiale Rurale de Buxières les Villiers, dans le cadre de leur formation en partenariat avec le CENCA. La municipalité offrira le verre de l'amitié aux jeunes participant à cette opération.

### **Communication**

Le Maire revient sur la proposition de réédition du livret consacré au Sentier pédagogique du Marais des Grands Prés indispensable pour faire connaître le site.

La proposition du CENCA comprend la mise à jour du livret de 16 pages et du « flyer », ainsi que l'impression de 2500 exemplaires des deux documents pour un montant total de 2916€ TTC

Après discussion le conseil décide de commander 1000 exemplaires puis d'en assurer la distribution en Mairie, auprès des Mairies voisines, du futur Office du tourisme de la CCMR, des écoles et établissements scolaires du secteur, de l'ensemble des sites d'hébergements (gites, hôtels et chambres d'hôte )

### **Animation**

Comme l'année dernière une animation est prévue en mai ou juin avec l'animateur du CENCA

## **6 - Recrutement bibliothécaire, recrutement estival**

Le Maire revient sur le prochain départ à la retraite de la bibliothécaire .

Une annonce va paraître pour trouver un successeur , et cinq candidatures spontanées ont déjà été reçues en Mairie.

Le profil du poste comprend une formation littéraire et des connaissances en informatique. Le poste de 30 heures hebdomadaires comporte en outre des obligations d'animations péri-scolaires ( BAFA ou expérience équivalente ) et d'accompagnement des enfants à la cantine .

Un « tuilage » d'un mois est prévu en juin pour faciliter la transition.

Le Maire rappelle par ailleurs le lancement du recrutement d'un emploi d'été pour un jeune . Les candidatures sont à déposer en Mairie. Les enfants de Doulaincourt et Saucourt seront privilégiés (les enfants des élus sont exclus ).

## **7 - Demande de subventions aires de jeux, équipement mobilier et informatique du groupe scolaire**

Le Maire propose aux élus qui l'acceptent de compléter la demande de subvention pour les aires de jeux, en y ajoutant l'acquisition de 2 mini-buts de foot-ball et le nivellement de l'ancien terrain de hand-ball.

Le maire informe les élus des répercussions possibles de la fermeture de classe annoncée à Roches-Bettaincourt sur l'équipement informatique programmé à Doulaincourt.

Il sera peut-être nécessaire d'envisager l'équipement de 5 classes avec 5 tableaux interactifs au lieu des 4 prévus initialement, et l'équipement mobilier complet d'une classe. Le maire va demander des devis complémentaires . La question sera débattue au prochain conseil.

## **8 - Travaux d'aménagement de voirie (pôle médical, stade) et extension du réseau éclairage public rue Général Leclerc**

Le Maire informe les élus de l'état d'avancement du projet d'aménagement de l'entrée de Doulaincourt côté Bettaincourt.

La commission d'appel d'offres(CAO) s'est réunie ce jour même et a procédé à un premier examen des différentes propositions reçues ( 19 dossiers avaient été retirés mais seules 3 offres sont revenues)

Une nouvelle CAO se réunira le 20 février pour examiner le résultat de la nouvelle consultation demandée par le maître d'œuvre à la demande des élus. La délibération du conseil municipal devra être prise au plus tard début mars.

Le Maire revient par ailleurs sur la partie éclairage public du même projet dont le maître d'œuvre est le SDED 52 (Syndicat Départemental Énergie et Déchets)

Il fait état d'un devis de 31790€ ( dont 11585€ en reste à charge de la commune) pour 14 luminaires et 7 mâts (dispositifs doubles).

Les subventions sont de 70% sur la fourniture et la pose des luminaires et de 50% sur la réalisation des tranchées la pose des fourreaux et la fourniture de détecteurs de présence zone piétonne.

La Commission Travaux se réunira pour arrêter le choix de la couleur des mâts , celui de la forme des « crosses » et le type des luminaires.

## **9 - Modification de l'éclairage public rue Toupot de Béveaux et place du Général de Gaulle (prévision travaux d'extension de l'EPHAD Pougny)**

Le Maire informe les élus de la réunion avec la directrice de l'EHPAD, l'architecte des Bâtiments de France, l'architecte responsable du projet et les responsables de son bureau d'étude à propos de extension de la Maison de Retraite. L'avis de l'architecte du CAUE ( Conseil Architecture Urbanisme Environnement) sera sollicité .

Les travaux d'extension de l' EHPAD imposent une modification de l'éclairage rue Toupot de Béveaux.

Les luminaires actuels étant en applique sur les bâtiments promis à la démolition, il a été décidé de la mise en place d'un réseau d'éclairage définitif côté médiathèque. Deux luminaires seront installés côté maison de retraite à la fin des travaux.

## **10 - Projet "bar de l'industrie" : achat et perspectives, demande de subventions**

Le Maire propose aux élus le rachat par la commune des bâtiments et du fonds de commerce du Bar de l'Industrie.

Le projet prévoit le maintien de l'activité bar-tabac, la reprise de l'activité "Française des Jeux" et de l'activité "Journaux-Presses", le redémarrage de l'activité restauration, et l'éventuelle réaffectation d'une partie des locaux à l'activité associative. Le rachat permettra la mise aux normes de l'établissement puis sa mise en location-gérance.

Le succès du projet dépendra de l'engagement de la commune et de ses futurs gérants mais aussi de celui des habitants qui devront se l'approprier et en faire un lieu de vie et d'échanges au cœur du village.

Le Maire donne lecture du projet d'acte de vente qui doit être signé le 9 février

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve l'acquisition des parcelles E867, E 869 et E 870, située au 3 place Charles de Gaulle sur la commune de Doulaincourt, appartenant aux conjoints PENNESI, d'une contenance de 7 a 54 ca, moyennant le prix de 75 000 € soit 99.47 € le m<sup>2</sup> (l'équipement mobilier appartenant aux conjoints n'étant pas repris par la commune).
- approuve l'acquisition d'un fonds de commerce (comprenant notamment une licence de 4ème catégorie et débit de tabac) anciennement exploité par M. PENNESI Pascal, alors identifié sous le numéro SIRET 382 761 153 00032, moyennant le prix de 5 000 €.
- approuve le règlement de la provision sur frais pour un montant de 3 800 €.
- autorise Mme PENNESI Gislaine à demeurer gratuitement dans les locaux jusqu'au 30 avril 2017.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.
- autorise le Maire, à signer tout acte notarié, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

## **11 - Centre de loisirs : convention avec les Francas (avenant 2017) et convention d'utilisation des locaux**

Le Maire accompagné de Madame Mauricette LOMBARD a reçu la directrice des FRANCAS afin de faire le bilan de l'activité du centre de loisirs , et de mettre en place les conditions de la poursuite de son activité en 2017.

Sur l'année 2016 il a été observé une légère baisse de la fréquentation du centre en relation avec l'évolution de la démographie

Néanmoins le niveau d'activité du centre reste satisfaisant et son existence répond à un réel besoin de la population .

Au 1er janvier 2018 la compétence passera à l'Intercommunalité (commission enfance petite enfance) et la convention sera signée alors par la CCMR ( Communauté de Communes Meuse Rognon)

Le Maire présente aux élus le budget prévisionnel 2017 prenant en compte une ouverture d'une semaine à chaque petite vacance (sauf les vacances de Noël), un mois pendant les grandes vacances et un nombre d'enfants accueillis de 25. La commune s'engage à payer le coût résiduel restant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer avec les FRANCAS la convention pour l'organisation et la gestion d'un centre de loisirs éducatifs.

Enfin le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition des locaux scolaires liant la municipalité de Doulaincourt-Saucourt , l'association des FRANCAS et la direction du groupe scolaire

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer avec les FRANCAS et la directrice du Groupe Scolaire Pierre FORTAIN la convention d'utilisation de locaux scolaires.

## **12 - Contrat de maintenance informatique, renouvellement photocopieurs (école et mairie)**

Le maire informe les élus de la nécessité de remplacer le photocopieur de la Mairie, dont le contrat de maintenance de 5 ans arrive à échéance en avril. Il présente aux élus les devis qu'il a fait effectuer .

Au total il apparait que l'offre la plus moins chère, pour un matériel équivalent est à 3448€ TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal a l'unanimité autorise le maire a procéder à l'achat d'un nouveau photocopieur pour un montant de 3348€ TTC

Il est par ailleurs décidé de donner l'ancien photocopieur à l'école.

Monsieur le Maire informe les élus que le contrat de maintenance du matériel informatique arrive lui aussi à échéance .

Il a fait effectuer des devis incluant l'ensemble du parc informatique de la municipalité : matériel de la mairie, matériel de la médiathèque, et intégralité du matériel du groupe scolaire y compris le matériel en cours d'acquisition ( tableaux interactifs )

Il présente les divers devis reçus et propose au conseil municipal de dénoncer le contrat actuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- à dénoncer le contrat de maintenance avec notre prestataire actuel qui ne sera donc pas reconduit
- à signer avec la société NÉOEST un nouveau contrat de maintenance pour l'ensemble du parc informatique de la municipalité pour un montant de 2568 € TTC

### **13 - Convention avec le service d'archivage électronique du Département de la Haute-Marne pour la gestion des données et documents électroniques**

Monsieur le Maire rappelle que les obligations récentes de dématérialisation des documents administratifs ont pour corollaire une augmentation importante du volume des archives électroniques et des exigences accrues en terme de sécurité et de capacités de stockage des données. Il présente aux élus la convention avec le service d'archivage électronique du Département de la Haute-Marne. Il informe les élus que la commune ayant moins de 3000 habitants, cette convention est passée à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département de la Haute-Marne.

### **14 - Commission des fêtes : animation du 1 er semestre**

M. Raphaël BILLETTE rappelle au membres du conseil les prochaines dates du calendrier des animations:

24 février : Cinéma à Doulaincourt par l'association Ciné-Clap :

« *Les aventures extraordinaires du Baron de Munchausen* »

4 mars : Belote de Club de Foot

18 mars : Portes Ouvertes à la Maison Familiale Rurale

28 Avril spectacle proposé par la Médiathèque Départementale:

*MAM un voyage celte*

du 20 au 28 mai : Exposition Cartes postales et Photographies anciennes 1900/1920:  
*Vie des habitants de Doulaincourt et Saucourt / autour de la 1ère Guerre mondiale*

11 juin : Brocante de l' Amicale des Sapeurs Pompiers au stade  
17 juin : Kermesse des CANAYOUX

M.Raphaël BILLETTE informe les élus qu'il a obtenu l'accord de la Maison Familiale Rurale pour l'organisation du concert du PHIL JAZZ BAND le 3 septembre. Ce Big Band de 25 musiciens se produira en concert dans les jardins de la MFR.

Enfin M. Raphaël BILLETTE remercie tous ceux qui se sont mobilisés pour l'organisation du repas des anciens cette année. La journée a été un beau succès et les retours positifs ont été nombreux que ce soit pour l'ambiance, la qualité de l'animateur, comme celle du repas.

## **15 - Commission des bois**

M. Julien Patzourenkoff informe les élus des derniers résultats de l'exploitation des bois en 2016 et des perspectives pour 2017.

### **Bilan de l'exploitation des grumes de l'automne 2016 :**

C'est un total de 535 m<sup>3</sup> de grumes qui ont été exploitées (billes + surbilles) . La vente de ces grumes issues de la régie a rapporté la somme de 39332 euros à laquelle il faut déduire 12703 euros de frais d'exploitation. A noter la vente d'un lot de chênes qualité C1 à 279 euros le m<sup>3</sup>.

### **Bilan du martelage de l'état d'assiette 2017 :**

15 parcelles et l'emprise de la route forestière du Châtelet ont été martelées cette saison, soit une surface de 124 ha. Cela représente un total 3598 m<sup>3</sup> de taillis ainsi que 868 m<sup>3</sup> de grumes avec leurs houppiers.

Une modification du programme des coupes de 2018 à 2024 est en cours d'élaboration et sera prochainement présentée par l'Office National des Forêts.

## **16 - Tarifs des tickets de cantine pour les enfants extérieurs à la commune**

Le Maire rappelle que le Conseil Départemental qui fournit et facture les repas de cantine au groupe scolaire Pierre FORTAIN de Doulaincourt a augmenté le prix de ces repas à 4 €. Il est également rappelé que le conseil avait décidé de laisser le tarif à 3.50 € pour les habitants de Doulaincourt-Saucourt.

La commune de Roches-Bettaincourt ayant mis en place un service de ramassage scolaire qui permet aux enfants de prendre leurs repas chez eux, a décidé de laisser l'augmentation du prix du ticket à la charge des familles. Il est donc nécessaire de délibérer afin de facturer aux personnes extérieures le coût réel des repas.

L'application de ce tarif différencié impliquera la mise en service d'un système de tickets de deux couleurs différentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- fixe le prix unitaire du ticket de cantine à 4.00 € pour les enfants extérieurs à Doulaincourt-Saucourt.
- décide de la réactualisation automatique du prix unitaire du ticket, en conformité

avec le tarif demandé par le conseil départemental (tarifs fixés par la convention).

## **17 - Informations et questions diverses**

M. Raphaël BILLETTE évoque le positionnement discutable des panneaux de barrière de dégel cette année, qui a interdit les livraisons au château de Montrol et à l'EHPAD. Les services techniques seront interrogés.

Mme Sabine FABRE évoque la consultation de la population par la Commission Fleurissement envisagée sous la forme d'une réunion publique. Il apparaît souhaitable de réunir la commission embellissement avant la fin février pour décider d'une date pour cette réunion.

M. Jacky DUPONT rapporte des ratés dans le ramassage des poubelles. Il semble que les employés du SMICTOM appliquent le règlement de façon rigide. Il faut rappeler aux habitants notamment que tout container dont le couvercle n'est pas entièrement refermé n'est pas ramassé.

Mme Mauricette LOMBARD parle de la difficulté due au stationnement de véhicules devant la poste. Après discussion il apparaît souhaitable de repositionner des bacs à fleurs devant le bureau de poste, la circulation des piétons étant devenu impossible en raison du stationnement des véhicules sur le trottoir.

M. Jean-Pierre BAUDOIN revient sur l'article du Journal de la Haute-Marne paru le 3 février dans lequel est relaté le désarroi des agriculteurs de la Ferme des Rieux à Gudmont qui envisagent sérieusement la fermeture de leur fromagerie en raison du projet d'installation sur leur commune d'une unité de conditionnement des déchets nucléaires. Au delà du cas des fermiers de Gudmont c'est toute la population qui est concernée par le projet BISON. Le premier Adjoint a contacté l'association EODRA pour étudier avec elle les modalités pratiques d'une consultation de la population et il soumettra un projet en ce sens au prochain conseil.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h20.

En mairie, le 10/02/2017  
Le Maire  
Laurent MARRAS

le CSDS organise  
le

# CONCOURS DE BELOTE du FOOT

le SAMEDI 4 MARS 2017  
à la Salle des Fêtes de SAUCOURT.

*INSCRIPTIONS A PARTIR DE 20h00 - 10 euros par personne*

**1er prix: bon d'achat de 200 euros**

**2ème prix: bon d'achat de 100 euros**

**3ème prix: bon d'achat de 50 euros**

**4ème prix: bon d'achat 30 euros**

**Toutes les équipes seront récompensées**

*(sous réserve de l'inscription d'un minimum de 30 équipes )*

---

**L'EHPAD DE DOULAINCOURT**  
vous invite à son

## MARCHÉ de PRINTEMPS

le 08 AVRIL 2017 à 14H00

***Vente de créations***

***Gaufres***

***Boissons chaudes***

***Animation avec l'Orchestre MANHATTAN***